

14 fév 2012 -11:14

Conseil des ministres du 17 février 2012

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 17 février au 16 rue de la Loi sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

17 fév 2012 -12:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 février 2012](#)

Transposition de la directive européenne relative au travail intérimaire

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à transposer la directive européenne relative au travail intérimaire (*).

L'avant-projet transpose les trois dispositions suivantes :

- la garantie que les règles applicables à l'utilisateur en matière de lutte contre la discrimination, l'égalité de traitement des hommes et des femmes, la protection de la maternité et la protection des mères en période d'allaitement doivent s'appliquer aux travailleurs intérimaires mis à la disposition de cet utilisateur ;
- l'obligation d'informer les travailleurs intérimaires à propos des postes vacants chez l'utilisateur ;
- la garantie aux travailleurs intérimaires d'un accès identique aux infrastructures ou aux services existants au sein de l'entreprise de l'utilisateur, à ce qui existe pour les travailleurs permanents de l'utilisateur, à moins qu'une différence de traitement puisse être justifiée par des raisons objectives.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) directive 2008/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

16 fév 2012 -17:35

Appartient à [Conseil des ministres du 17 février 2012](#)

Reclassement social des handicapés

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, et du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées Philippe Courard, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui modifie le taux de cotisation dans le cadre du reclassement social des handicapés.

Le taux de cotisation pour le calcul des montants dus par les employeurs pour les couvertures accidents du travail passe de 4,97 % à 4,77 %.

Le Conseil des ministres a décidé de compenser par une diminution de 0,20 % l'augmentation du coût du plafond de base pour les assureurs, qui est estimé à 2 millions d'euros au 1er janvier 2012, afin d'éviter que ce coût ne se répercute dans les primes et donc n'augmente les charges des employeurs.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité de gestion du Fonds des accidents du travail. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'article 128 de l'arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés et portant exécution de l'article 24, alinéa 2 de la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.socialsecurity.fgov.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 fév 2012 -17:34

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Force probante des documents électroniques en matière de soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui définit les conditions selon lesquelles force probante peut être accordée aux versions électroniques des documents visés par ou en vertu de diverses réglementations dans le cadre des soins de santé.

Le projet a pour but d'établir des dispositions transversales qui permettent de remplacer les documents papiers par leurs équivalents électroniques. Il règle plus spécifiquement l'identification et l'authentification de l'auteur, l'intégrité et le datage du document électronique avec précision et certitude.

Le projet exécute l'article 32 de la loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la plateforme eHealth.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité de gestion de la plateforme eHealth, de la Commission de la protection de la vie privée et du Comité de l'assurance des soins de santé. Il est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 fév 2012 -17:11

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Application du tiers payant pour les frais de transport dans le cadre de l'aide médicale urgente

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui autorise l'application du régime du tiers payant pour le paiement de l'intervention de l'assurance dans les frais de transport en ambulance, dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité de l'assurance du Service des soins de santé de l'INAMI. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 1986 portant exécution de l'article 53, § 1er, alinéa 9, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 fév 2012 -16:31

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Accueil des navires ayant besoin d'assistance

Sur proposition du ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 septembre 2011 relatif à l'autorité compétente pour l'accueil des navires ayant besoin d'assistance.

Le projet transpose en droit belge la directive européenne relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information (*).

Le projet prévoit ainsi que, dans le cas d'un navire remorqué en vertu d'un accord de remorquage ou de sauvetage, les mesures prises par l'autorité compétente pour l'accueil des navires ayant besoin d'assistance (le gouverneur de Flandre occidentale) peuvent également avoir pour destinataires les sociétés d'assistance, de sauvetage et de remorquage concernées.

(*) article 1, point 3 et annexe II de la directive 2011/15/UE du Parlement et du Conseil du 23 février 2011 modifiant la directive 2002/59/CE.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>

16 fév 2012 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Attribution d'un marché public pour la Défense

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à attribuer un marché public relatif à la réalisation d'un contrat ouvert pluriannuel OSINT à durée déterminée (2012-2015) pour acquérir l'accès à la base de données IHS.

Le marché est attribué à la firme IHS Global Ltd. Ce contrat permet de rassembler des informations sur la base de sources d'information non classifiés, librement disponibles (Open Source Intelligence - OSINT).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

16 fév 2012 -15:40

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

17 fév 2012 -12:20

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Marché public pour le SPF Finances : Fisconetplus

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Finances Steven Vanackere à attribuer un nouveau marché public pour un abonnement à diverses revues fiscales à la firme Kluwer.

Ce marché public porte sur quatre ans. Il s'agit d'un abonnement à des publications fiscales sous forme électronique pour les fonctionnaires du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

16 fév 2012 -18:56

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Mise en oeuvre du règlement européen relatif à l'initiative citoyenne

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a pris des dispositions qui mettent en oeuvre le règlement européen (*) relatif à l'initiative citoyenne, qui sera applicable à partir du 1er avril 2012.

Pour que la Commission européenne soit tenue d'examiner une proposition d'initiative citoyenne, celle-ci doit recueillir le soutien d'au moins un million de signataires admissibles provenant d'au moins un quart de l'ensemble des Etats membres.

Conformément au règlement, le Conseil des ministres a désigné la ministre de l'Intérieur en tant qu'autorité nationale responsable de la vérification de la conformité des systèmes de collecte en ligne et de la validité des déclarations de soutien, ainsi que de la délivrance aux organisateurs de l'initiative citoyenne du certificat y afférent.

Pour ce faire, le Conseil des ministres a décidé de recourir à une procédure analogue à celle suivie pour la certification de conformité des systèmes de vote automatisé, à savoir la désignation d'organismes agréés en vue d'émettre un avis sur cette conformité.

(*) règlement UE n°211/2011 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 16 février 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

16 fév 2012 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Loi-programme - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi-programme.

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi-programme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de M. John Crombez, secrétaire d'Etat à la
Lutte contre la fraude sociale et fiscale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11

17 fév 2012 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2012

Loi de dispositions diverses - Première lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en première lecture l'avant-projet portant des dispositions diverses.

Le Conseil des ministres a approuvé en première lecture l'avant-projet portant des dispositions diverses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>